



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 6 Juillet 2026

DCA-20260706-21

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à 14 h 00, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères, Présidente
Pierre LASTERRA, Maire de Escource, 4^{ème} Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lüe, 3^{ème} Vice-présidente
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 2^{ème} Vice-président
Jean-Jacques LEBLOND, Maire de Uza
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Jean-Marc LARRE, Maire de BIAUDOS, 1^{er} Vice-président
Marie-Claire DUPRAT, Adjointe au Maire de Saint-Sever
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Christian LAJUS , Conseiller Communautaire délégué à la Communauté de Commune Maremne
Adour Côte Sud
Florence BERGEZ, Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallée des Luys

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Corinne CAPDEVILLE , Conseillère municipale, Ville de Mont de Marsan

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Bérengère SABOURAULT, Maire de Narrosse,
Stéphanie CRESSOUX, Maire de Labenne,
Catherine RABA, Maire de Saint-Paul-les-Dax

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Alain BACHÉ, Vice-Président du CCAS Mont de Marsan
Marylène HENAUULT, Administratrice CCAS Dax
Julien PARIS, Conseiller départemental



Etaient absents suppléés :

Représentants des communes affiliées :

Cédric LARRIEU, Conseiller municipal de Capbreton, représenté par Jean-Pierre BRETHOUS

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Louis GALDOS, Maire de Capbreton, donne pouvoir à Jeanne COUTIERE
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born, donne pouvoir à Patricia CASSAGNE
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan, donne pouvoir à Pierre LASTERRA
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis, donne pouvoir à Jean-Jacques LEBLOND
Serge SORE, Maire de Luxey, donne pouvoir à Jean-Marc LARRE
Jérémy MARTI, Maire de Aire-sur-l'Adour, donne pouvoir à Gilles COUTURE

Représentants des établissements publics affiliés :

Véronique LANUQUE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, donne pouvoir à Fabienne LABY-FAUTHOUX

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien DUBOIS, Maire de Dax, donne pouvoir à Joël BONNET.
Henri BEDAT, Conseiller départemental, donne pouvoir à Christian LAJUS

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 00.

Monsieur Joël BONNET a été désigné secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance en date du 07 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

DCA-20260706-21

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs : Suppression de postes emploi permanent.

Nomenclature Actes :

4.1.7 - Tableau des effectifs

Note de synthèse et délibération :

Madame la Présidente expose au conseil d'administration qu'en raison des différents mouvements de personnel intervenus au sein de l'établissement, il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs, en procédant à la suppression de plusieurs emplois permanents à temps complet et non complet.



Conformément à la réglementation, le Comité social territorial placé auprès du CDG 40 a été saisi pour avis préalable, sur les suppressions de postes.

Il est proposé au conseil d'administration de supprimer les postes tel que prévu dans le tableau ci-dessous.

Grade	Quotité	A supprimer
Attaché principal titulaire	35 heures	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe titulaire	35 heures	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe titulaire (ouvert à la voie contractuelle)	35 heures	1
Rédacteur titulaire	35 heures	1
Rédacteur titulaire (ouvert à la voie contractuelle)	20 heures	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe titulaire	35 heures	1
Agent de maîtrise titulaire	35 heures	1
Adjoint technique titulaire	35 heures	1
Médecin 2 ^{ème} classe titulaire	35 heures	1
TOTAL		9 POSTES à TC
		1 POSTE à TNC

Les suppressions de ces 10 postes prendront effet à compter du 1^{er} août 2026.

**Après exposé de la Présidente,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 20260706_01 du conseil d'administration en date du 6 juillet 2026 portant élection de la Présidente du Centre de gestion,

Vu l'avis du CST en date du 04 mai 2026,

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} août 2026, les 10 postes permanents à temps complet ou non complet, tel que listés ci-dessus.

Autorise Madame la Présidente du Centre de gestion ou son représentant à signer tous les actes et pièces relatifs à l'exécution de cette délibération.



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 6 juillet 2026

Jeanne Coutiere
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

